

Procès-verbal de la réunion du **CONSEIL MUNICIPAL** du 28 septembre 2023 à 18 heures 30

-+--++-

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit septembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DESCHIZEAUX Jean-Claude, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Nombre de Conseillers présents : 11

Nombre de Conseillers votants : 13

Pouvoirs : 2

Date de la convocation : 18/09/2023

Présents : BERNARD Arlette, BILLET Etienne, CHMARA Patricia, DAVIDIAN Philippe, DESCHIZEAUX Jean-Claude, GUILLOT Rémy HINSCHBERGER Francine, MAUPPIN Yoann, ROUSSET Alexandre, TARION Sandrine, THOMASSIN Nelly.

Excusés : BAILLE Laetitia, MARTIN Dominique (pouvoir à DAVIDIAN Philippe), OLIVETTI Charles-Edouard (pouvoir à BERNARD Arlette).

Secrétaire de séance : ROUSSET Alexandre.

-+--++-

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 20 juillet 2023.

N° 2023/38 - OBJET : Attribution d'un fond de concours d'investissement 2023 de la Communauté de Communes Val de Saône Centre

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Montceaux a déposé auprès de la Communauté de Communes Val de Saône Centre une demande de subvention au titre du fond de concours d'investissement pour financer les travaux d'aménagements du chemin de la Poipe et des Rivaux.

Le Conseil Communautaire réuni le 18 juillet 2023 a attribué une subvention à la commune de Montceaux d'un montant de 15 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la subvention de la Communauté de Communes Val de Saône Centre d'un montant de 15 000 € au titre du fond de concours d'investissement.

- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

N° 2023/39 - OBJET : Renouvellement du bail de la boulangerie

Monsieur le Maire rappelle que le bail conclu entre la commune de Montceaux et Mr et Mme LADEVANT pour la location de la boulangerie « La canne à sucre » arrive à expiration le 30 novembre 2023 ; le loyer mensuel du logement est actuellement fixé à 300 €uros.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler le bail pour un loyer mensuel de 300 €uros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE** à 300 euros le loyer mensuel de la boulangerie du logement communal situé à MONTCEAUX (AIN) 01090 151 Route de Belleville, à compter du 1^{er} décembre 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail avec le cabinet notarié ACTEENSAONE à Montmerle sur Saône (AIN).

Informations sur les décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Monsieur le Maire doit rendre compte des décisions prises par lui dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Au titre de sa délégation pour exercer au nom de la Commune le droit de préemption urbain, Monsieur le Maire n'a pas exercé ce droit sur la transaction suivante :

PROPRIETAIRE	ADRESSE DU BIEN	REFERENCES CADASTRALES	PRIX DE VENTE
VANDAMME Céline	Les Rivaux	E961 et E 963	130 000€

Compte rendu du conseil communautaire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le compte rendu du conseil communautaire du 18 juillet 2023 est consultable sur le site de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

Compte rendu des commissions

◆ Voirie - espaces publics :

Présentation de l'implantation des écluses aux rivaux et au chemin des Acacias. Le projet a été validé par le département. Les bornes seront posées par la société Socalf et les panneaux seront installés par les agents techniques. Cette mesure permettra de limiter la vitesse et mieux respecter les priorités.

Les travaux au chemin des Acacias sont terminés. A la demande des administrés des devis sont en cours pour la réalisation de leur entrée. Si les devis sont acceptés les travaux seront à la charge des propriétaires.

Le balayage du point à temps sera terminé cette fin de semaine.

Plusieurs sentiers de randonnée seront réouverts.

Deux nids de frelons européens ont été enlevés.

◆ Urbanisme :

La commission s'est réunie lundi 25 septembre 2023 pour l'instruction des dossiers. Les déclarations préalables pour la pose de panneaux de photovoltaïques est en augmentation. La commune attend l'avis de l'état concernant la subvention pour la vidéoprotection.

Suite à une forte demande de création de gîtes, de chambres d'hôtes et d'airbnb, un recensement sera réalisé sur la commune afin de les lister.

◆ Communication :

La commission se réunira le 04 septembre 2023 pour une relecture des articles et le choix de la première page du bulletin municipal.

◆ Animation :

Lors de la réunion des associations prévue le 25 octobre 2023 un point sera réalisé sur les clés du local de l'aire de loisirs.

Pour une gestion plus simple des évènements organisés par les associations, il est envisagé de demander à chaque association résidente un chèque de caution à l'année. Le montant reste à définir.

En 2024 la réunion des associations sera avancée en septembre.

Il sera demandé au 3 clubs de foot ranger le local et éventuellement de déstocker le matériel non utilisé.

Création d'une nouvelle association sur la commune : comité des fêtes. Une rencontre est prévue le 17 octobre 2023.

Le pot de départ de Martine aura lieu le 9 octobre 2023.

◆ **Bâtiments :**

Dans le cadre de la loi APER du 10 mars 2023, la commune à l'obligation de définir des zones d'accélération pour l'implantation d'installations de production d'énergie renouvelables. La commune a défini les zones suivantes pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur :

- les bâtiments communaux de la mairie, de l'école et de la salle polyvalente,
- le parking de la CCVSC,
- les parcelles E113 - E114 - E115 - E116 - E117 (anciennement carrière),
- au supermarché AUCHAN.

Présentation du devis de l'entreprise BOUCHET CHARPENTE pour la rénovation du plancher de l'église pour un coût de 2560,20 euros TTC.

Dans le cadre de la loi anti-gaspillage, à compter du 1^{er} janvier 2024, chaque foyer devra disposer d'une solution pour trier ses déchets alimentaires et autres déchets naturels biodégradables. Le SMIDOM a proposé une animation le 25 septembre 2023 pour permettre aux administrés de commander des composteurs individuels. (42 composteurs ont été vendus).

◆ **Scolaire :**

Présentation de la classe de Mme GARCIA et de la mise en place du self au restaurant scolaire. 108 élèves sont inscrits à la rentrée de septembre et en moyenne 85 enfants mangent au restaurant scolaire chaque jour.

◆ **Cimetière :**

Acquisition d'un récupérateur d'eau de 650l. Le désherbage entre les tombes est terminé. Une réflexion est en cours concernant l'orientation du banc au jardin des souvenirs.

◆ **Fleurissement :**

La commission s'est réunie pour l'organisation des plantations hivernales. Une demande a été faite pour le remplacement des arbres abimés achetés cette année.

Divers

Le Conseil Municipal est informé des points suivants :

- Suite au nouveau plan de financement global pour la modernisation des points lumineux et des travaux de l'éclairage public les travaux seront reconduits début 2024. L'attribution de 30 000€ prévue à cet effet sera reporté au budget 2024.
- Des repérages de géodétection et de marquage des réseaux existants dans le cadre de l'étude pour le projet de mise en séparatif des réseaux eaux usées-eaux pluviales sont en cours sur la commune. Un communiqué est prévu dans le bulletin municipal.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Jean-Claude DESCHIZEAUX, déclare la réunion close. La séance est levée à dix-neuf heures et cinquante minutes.

Le secrétaire de séance,
ROUSSET Alexandre



Le Maire,
Jean-Claude DESCHIZEAUX



